



BULLETIN D'INFORMATION

Compte-rendu succinct du Conseil Municipal
Du lundi 12 Juillet 2021

Convention de mise à disposition d'un local à Activ'Séniors

Depuis juin 2020, le transfert du bâtiment de la Maison Gilberte Doret à l'EHPAD de Secondigny ne permet plus à l'animateur d'Activ'Séniors d'effectuer ses activités en ce lieu. Afin de maintenir les activités sur la Commune, le Conseil a décidé de mettre à disposition gratuitement et de manière permanente le local situé 24 rue de l'Anjou. Une convention de mise à disposition des locaux sera établie entre la Commune de Secondigny et le CCAS – Activ'Séniors afin de fixer les conditions d'occupation.

Convention d'occupation précaire la Prévoisière

La convention d'occupation précaire établie dans le but de ne pas laisser en friche les parcelles situées à la Prévoisière est arrivée à son terme. Les élus ont décidé de la renouveler pour 3 ans avec le même exploitant.

Convention d'adhésion Petites Villes de Demain

La convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » a pour objet d'acter l'engagement des collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme du même nom. Cette convention engage la commune à mettre en œuvre un projet de territoire développant une stratégie de revitalisation. Les différents projets lancés par la commune de Secondigny (maisons France services, de santé et d'assistantes maternelles) s'inscrivent dans cette démarche de revitalisation. D'autres projets économiques, environnementaux et sociaux viendront compléter ce panel.

CCPG - Avenant à la convention de mise à disposition de locaux

La Commune met à disposition à titre gratuit la salle Largeau à la CCPG pour accueillir le Campus Rural de projet. Les élus ont validé un avenant à la convention modifiant la surface utilisée par le Campus.

CCPG - Avenant à la convention de prestation de service

Le Conseil municipal a décidé de prolonger les termes de la convention de prestation de service à titre gratuit relative à l'entretien des équipements communaux affectés à l'exercice des compétences communautaires, jusqu'au 31 décembre 2021.

CCPG – Adhésion à un groupement de commandes

Afin d'obtenir de meilleurs prix d'achat de matériel de bureautique, informatique et réseau, les élus ont décidé d'adhérer à un groupement de commandes proposé par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine. Une convention constitutive fixe les modalités de fonctionnement du groupement et désigne la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine « coordonnateur du groupement », qui sera chargé de la passation, la signature, la notification ainsi que l'exécution administrative du marché, l'exécution financière restant à la charge de chacun des membres.

Plan de financement Maison d'assistantes maternelles

Pour financer le projet de construction de la Maison d'assistantes maternelles, la commune peut bénéficier de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR - entre 20 et 40 % du coût des travaux).

Afin de constituer le dossier de demande de subvention, le Conseil Municipal a donc validé un premier plan de financement qui sera affiné dans les prochains mois.

Admissions en non-valeur

Les élus ont admis la somme de 3 530.00 € en non-valeur, pour des créances de cantine, loyers et autres produits de gestion courante. Il est rappelé que l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur et n'éteint pas la créance vis-à-vis du débiteur.

Comité de rédaction :

Bulletin rédigé par, Joël Sapin et Jany Péronnet

Mise en page :

Aurélien Fonteneau

Imprimé par nos soins

Mairie :

1 pl. de l'Hôtel de Ville
BP 50003
79130 SECONDIGNY

05 49 63 70 15

secondigny@
mairie-secondigny.fr



Infos :

Prochain conseil municipal

Lundi **13 septembre 2021**
20h30

Recensement citoyen

Tous les jeunes âgés de 16 ans révolu doivent se présenter en mairie pour ce faire recenser. Munissez-vous de votre carte d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.



Régularisation d'acquisitions de terrains

Afin d'effectuer l'élargissement et l'alignement de la rue des prés, il a été convenu entre les riverains et l'ancienne municipalité d'effectuer de nouvelles délimitations. Les riverains se sont engagés à céder, à l'euro, une bande de terrain de leurs parcelles respectives. Le bornage, pris en charge par la commune, a été effectué. Il convient maintenant d'établir les actes notariés, au frais de la collectivité et les élus ont autorisé Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ces acquisitions. Maître Guilbot-Barbellion, notaire de Secondigny, a été désignée pour la rédaction de ces actes.

Point sur les travaux et chantiers en cours

Le plan de la Maison France Services a été présenté aux élus et validé.

Le diagnostic de voirie a été commencé par les services de la poste.

La réfection de la couverture du bâtiment situé au 63 rue de la Vendée doit débuter en octobre.

Des élus ont signalé des problèmes d'éclairage public dans le bourg.

Un air de stationnement de bus va être aménagé pour desservir la Barrière.

Point sur les commissions

Commission communication
le site internet est en ligne et accessible sur www.secondigny.fr



Questions diverses

Les élus ont validé l'installation le mercredi soir, d'un « food-truck » dont la spécialité est la composition d'omelette.

Monsieur le maire indique qu'il a pris des contacts avec plusieurs jeunes entrepreneurs souhaitant s'installer dans la commune.

Coronavirus :

POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver très régulièrement les



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.



Saluer sans se serrer la main, éviter les embras-



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter.

Pomm'Expo

Suite à la réunion du 15 juillet 2021 l'association Pomm'Expo a décidé d'annuler la foire commerciale de 2021 en raison des contraintes sanitaires.

Ordures ménagères

Pour le bien-être de tous merci de sortir vos poubelles la veille avant 21h et de les rentrer au plus tôt après le ramassage.

Merci de votre compréhension